

**Présents:** Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, M Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE, Stéphane LIMOUSIN, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

**Absents excusés :** M Patrick CREMA, Pascal ROTTE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROBERT

#### 1- Vote du budget 2019

Le budget prévisionnel 2019 a été présenté aux membres du conseil municipal.

Les dépenses de fonctionnement sont de 290 649,27 €

Les recettes de fonctionnement sont de 253 855 €.

Le budget de fonctionnement présente donc un déficit de 36 794 ,27 €.

Les dépenses d'investissement sont de 338 606,49 €

Les recettes d'investissement sont de 416 596 €.

Le budget d'investissement présente un excédent de 77 989,51 €.

Compte-tenu de l'excédent de 151 365,14 € en fin d'année 2018, Le solde prévisionnel en fin d'année 2019 devrait être de 192 560,38 €.

#### 2- Vente des terres de la succession Andrieu

Mme Andrieu a légué par testament à la commune de Saint Nicolas de la Balerme des parcelles de terres agricoles d'une surface totale de 03ha 28a 45ca.

La commune de Saint Nicolas a souhaité revendre ces parcelles après les avoir fait estimer par la SAFER. Le prix proposé par cette dernière est de 7 611,51 € / ha.

Il est proposé de vendre la parcelle B565, d'une surface de 35a 70ca, à M Bernard LABORIE de Caudecoste pour un montant de 2 717 € correspondant à une valeur de 7611,51 € / ha.

Il est proposé de vendre les parcelles B562, B563, B564 et B566, d'une surface totale de 02ha 04ca 80a, à Mme Audrey LABORIE de Caudecoste pour un montant de 15 588 € correspondant à une valeur de 7611,51 € / ha.

Il est proposé de vendre les parcelles B168 et B169, d'une surface totale de 87ca 95a, à Mme Florence BASSY de Saint Pierre de Gaubert pour un montant de 6 694 € correspondant à une valeur de 7611,51 € / ha.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M le Maire à entreprendre les démarches et signer les documents nécessaires à cette vente.

### 3- Point d'avancement de l'adressage

Mme Sandrine ROCCHIETTI présente au conseil municipal l'avancement de la démarche d'adressage.

Il est confirmé que dans le bourg les numéros d'appartement se suivront dans l'ordre numérique avec un côté pair et un côté impair. A l'extérieur du bourg, le numéro de l'appartement correspondra à la distance exprimée en mètre à partir d'un point fixe préalablement déterminé.

Le nom des routes a commencé à être défini. L'objectif est de ne pas changer les noms usuels attribués à ces voies.

Bien entendu la rue Marcel Pradin et la rue Garonne ne changeront pas de nom.

Par exemple, le chemin dit de « Siman » s'appellera le chemin de Siman, le chemin dit de « Teste » s'appellera le chemin de Teste.

Il a été nécessaire de travailler avec d'autres communes pour nommer les rues limitrophes : La route de Caudecoste à Saint Sixte s'appellera « route de Saint Sixte », la route de Caudecote au pont de Saint Nicolas s'appellera « route des pommiers », la route de Caudecoste à la Garonne en passant par le lieu-dit « Berty » s'appellera « route de Berty ».

La route qui part du château Saint philipp vers Sauveterre reste à nommer en accord avec les communes de Caudecoste et Sauveterre.

Le projet définitif sera présenté lors d'un prochain conseil municipal pour validation.

### 4- Point des travaux de la traversée du village

Les travaux de réfection du pont sur la nauze au niveau du cours de tennis et du revêtement jusqu'au château Saint Philipp ont commencé. Une déviation a été mise en place pour une durée estimée à 5 semaines hors intempéries pouvant perturber les travaux. Il est à noter que ces travaux sont entièrement pris en charge par le Conseil Départemental.

Vu d'aujourd'hui, le budget communal ne permet pas d'engager les travaux de réfection « de surface » de la place de l'église et du chemin de Siman en 2019, car ils sont entièrement à charge de la commune.

Par contre, il peut être envisagé de faire réaliser par l'agglomération d'Agen qui en a la compétence, les travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales.

Une demande sera émise en ce sens auprès des services de l'agglomération pour réalisation en 2019.

Le remplacement de l'éclairage public de la place de l'église et du chemin de Siman sera également réalisé en 2019.

### 5- Limitation de la vitesse sur le chemin de Siman

De nombreux riverains se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules sur le chemin de Siman.

Il est proposé de limiter la vitesse à 50 km/h pour renforcer la sécurité des usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition. Des panneaux de signalisation seront posés en conséquence.

## 6- Questions diverses

### Accès des parents d'élèves au parking à côté de la mairie

Quelques parents d'élèves se garent sur ce parking pour déposer leurs enfants à l'école.

Ce parking étant relativement étroit, les nombreuses manœuvres nécessaires pour entrer et sortir font qu'il y a déjà eu des accrochages de véhicules, heureusement sans faire de blessés.

Le conseil municipal à l'unanimité propose de demander aux parents de se garer sur le grand parking à côté de la salle des fêtes afin de mieux assurer la sécurité de leurs enfants.

### Projet école numérique

Le projet déposé auprès des services de l'état, qui consiste à équiper la salle de classe des maternelles et CP en vidéoprojecteur interactif et tablettes numériques a été accepté. Une convention sera signée avec l'éducation nationale avant l'achat du matériel.

### Nuit d'été du Conseil Départemental

Une « nuit d'été » du Conseil Départemental sera décentralisée à Sauveterre le 25 juillet. La commune apportera toute l'aide logistique possible à Sauveterre pour assurer le succès de cet évènement.

### Visite de Mme la sous-préfète d'Agen

Mme la sous-préfète d'Agen viendra à Saint Nicolas le 25 avril dans le cadre d'une visite d'une petite commune rurale en partenariat avec Saint Sixte.